

VOS DÉCHETS, NOS SOLUTIONS

Guide pratique pour comprendre et agir



USAGERS

PROPRIÉTAIRES
ET LOCATAIRES



Région de Brive



ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -



Suivez LE GUIDE !

Le SIRTOM de la région de Brive vous accompagne dans la gestion de vos déchets au quotidien.



121 communes
DESSERVIES

18 déchèteries

+ de 160 000 bacs
INDIVIDUELS

2 000 colonnes
À DÉCHETS

+ de 13 000
composteurs

Dans ce guide, vous trouverez :

- Les équipements et consignes de tri de vos déchets ;
- Le devenir de vos déchets ;
- Des informations sur le compostage et la réduction des déchets ;
- Le principe de la facturation en Tarification Incitative ;
- Le fonctionnement des déchèteries.

Conservez ce guide !

Il est là pour vous faciliter la vie et vous donner toutes les informations nécessaires pour bien gérer vos déchets.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SIRTOM :

- Téléphone : **0 800 204 054** Service & appel gratuits
- Mail : sirtom@sirtom-brive.fr
- Site internet : www.sirtom-region-brive.net



L'appli SIRTOM INFOS



INFOS EN TEMPS RÉEL

Recevez des notifications personnalisées.

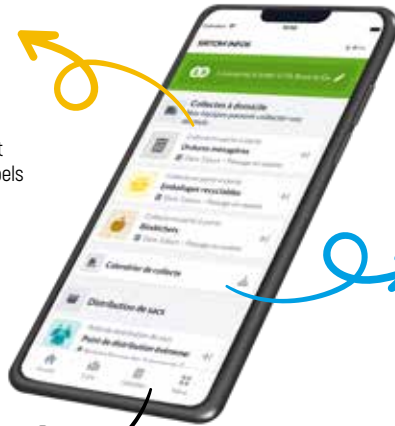
Vous serez informé immédiatement sur votre smartphone avec les rappels et actualités qui vous concernent, comme un report de collecte, une fermeture exceptionnelle de déchèteries ou des consignes spéciales.



CALENDRIER INTELLIGENT

Ne ratez plus jamais le passage du camion !

L'application vous indique le prochain ramassage de vos bacs et vous propose un calendrier personnalisé des collectes, tenant compte des jours fériés, et qui s'adapte selon les incidents ou changements ponctuels.



OÙ JETER, OÙ DONNER ?

Besoin de savoir quoi faire d'un déchet ?

Grâce à la géolocalisation, l'appli vous guide vers le bon point de collecte et vous rappelle les consignes de tri pour chaque type de déchet.



CARTE INTERACTIVE

Une cartographie dynamique.

Cette fonction vous permet de visualiser en un coup d'œil tous les services de proximité : colonnes de tri, composteurs, déchèteries.

Un guichet unique DANS VOTRE POCHE

Tous les services liés à vos déchets dans une seule appli, pensée pour être simple, pratique et adaptée à vos besoins.



Consultable également
sur www.sirtom-region-brive.net



DEMANDES EN LIGNE

Pour vos commandes d'équipements, ou transmettre une information.

Remplissez les formulaires pour gérer vos bacs, acquérir un composteur, demander un badge, déclarer un changement de situation ou un incident de collecte.

Mes ÉQUIPEMENTS

Un service qui s'adapte aux besoins :
chacun peut bénéficier des 4 dispositifs.



1 LES BACS INDIVIDUELS

Pour les habitations bénéficiant
d'une collecte en porte-à-porte :



**ORDURES
MÉNAGÈRES**



**EMBALLAGES
RECYCLABLES**



RESTES DE REPAS

Si la collecte des restes de repas
est effectuée en porte-à-porte.

Les bacs ordures ménagères et tri ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L. Vous pouvez changer à tout moment la contenance de votre bac sur SIRTOM INFOS.

Quant à ceux des restes de repas, leur capacité est de 120 L avec une cuve réductrice de 60 L. Chaque habitation possède un bio-seau de 10 L et des sacs biodégradables.

Ils sont tous pucés pour permettre l'identification de chaque foyer et géolocaliser le bac.

ATTENTION : C'est le volume du bac des ordures ménagères qui est comptabilisé en litres, à chaque levée, qu'il soit rempli ou non. Il est donc important de sortir son bac plein !

Quelques rappels pour la collecte :

- ✓ Des poubelles qui débordent, des déchets ou des sacs (hors post-payés rouges) posés au sol ne seront pas collectés.
- ✓ Je sors mes bacs au plus près de la collecte.
- ✓ Je rentre mes bacs après la collecte.
- ✓ En cas de déménagement, veuillez à nous en informer afin de clôturer l'enregistrement de votre production.
- ✓ Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : la collecte est systématiquement reportée ou avancée au mercredi de la même semaine.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Jour férié LUNDI ou MARDI : collecte <u>reportée au mercredi</u> .			→		
Jour férié JEUDI ou VENDREDI : collecte <u>avancée au mercredi</u> .			←		

Retrouvez le règlement de service de collecte sur www.sirtom-region-brive.net

2 LES BACS COLLECTIFS



Pour les habitations situées dans les rues ou les hameaux (maximum 10 habitations) où le camion n'a pas accès et pour l'habitat vertical :

Les bacs collectifs d'ordures ménagères ou de tri d'une capacité de 770 L sont fermés à clé (remise aux usagers concernés).

Pour la comptabilisation des ordures ménagères, les usagers utilisent des sacs rouges post-payés qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L. Ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N+1 (ex : 25 sacs x 30 L = 750 L).

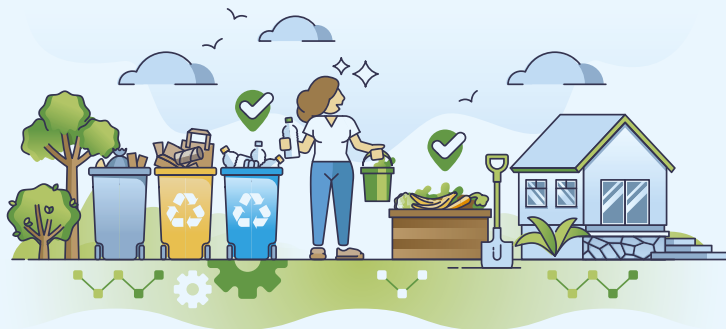
3 LES SACS ROUGES POST-PAYÉS UNIQUEMENT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac, ou pour pallier un surplus occasionnel de déchets générés lors d'un événement particulier (réception, mariage, occupation d'une maison en période estivale...) :

Les usagers peuvent se les procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. D'un volume de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et sont comptabilisés à l'année N+1 (ex : 25 sacs x 30 L = 750 L).



ATTENTION : Ce sont les seuls sacs déposés sur un circuit de collecte qui sont ramassés.



4 LES COLONNES ENTERRÉES, SEMI-ENTERRÉES OU AÉRIENNES



ORDURES
MÉNAGÈRES



✓ **POUR EFFECTUER UN DÉPÔT D'ORDURES MÉNAGÈRES,** vous devez vous munir d'un **badge individuel** qui permet votre identification et l'ouverture de la trappe pour y déposer des sacs noirs d'ordures ménagères de 50 L (volume comptabilisé à chaque dépôt).

✓ **POUR EFFECTUER UN DÉPÔT DE RESTES DE REPAS,** les usagers disposent d'un bio-seau, de sacs biodégradables et du **même badge** que pour les ordures ménagères.



RESTES
DE REPAS



✓ **POUR OBTENIR GRATUITEMENT VOTRE BADGE**
(identique pour la colonne des restes de repas) :

- Remplissez le formulaire sur l'appli SIRTOM INFOS
- Présentez-vous à l'accueil du SIRTOM, av. du 4 juillet 1776 à Brive, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Sur demande par mail à sirtom@sirtom-brive.fr
- Contactez-nous par téléphone au **0 800 204 054**

Service & appel
gratuits

Seul le renouvellement du badge, en cas de perte, vous sera facturé 10 €.

VOUS ÊTES LOCATAIRE ?

- > C'est au propriétaire de faire la demande du badge.
- > Restitution du badge avec la remise des clés lors de l'état des lieux de sortie.



✓ L'APPORT DU TRI S'EFFECTUE EN LIBRE ACCÈS.



LES CONSIGNES DE TRI pour les ordures ménagères

LES OBJETS

- ✓ Cintres
- ✓ Stylos
- ✓ Couverts en bois
- ✓ Emballages non vidés
- ✓ Objets en plastique
- ✓ Chiffons



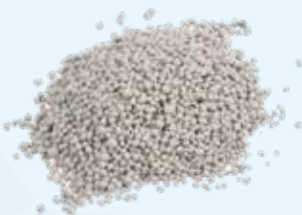
LES PAPIERS SPÉCIAUX

- ✓ Papiers peints
- ✓ Papiers sulfurisés
- ✓ Essuie-tout
- ✓ Mouchoirs en papier
- ✓ Serviettes en papier
- ✓ Nappes en papier



LES AUTRES DÉCHETS

- ✓ **Produits d'hygiène :**
cotons-tiges, lingettes,
serviettes hygiéniques
- ✓ **Cendres froides**
- ✓ **Litière**
- ✓ **Pots de fleur en plastique**
- ✓ **Nappes en plastique**



LES BONS RÉFLEXES

- . Déposez vos ordures ménagères **DANS UN SAC**.
- . Sortez votre bac uniquement lorsqu'il est **PLEIN**.
- . **COMPOSTEZ** vos restes de repas.
- . **DONNEZ OU VENDEZ** vos objets s'ils sont en bon état ou réparables.



LES INTERDITS

- . Les piles, ampoules, cartouches d'encre, peintures, huiles de friture et de moteur, textiles, déchets verts, ferrailles, encombrants, électroménagers, gros cartons, polystyrène d'emballage, vitres... sont à apporter en **DÉCHÈTERIE**.
- . Le **VERRE** est à déposer dans les colonnes.



Retrouvez la solution
à vos déchets sur
l'appli SIRTOM INFOS



LES CONSIGNES DE TRI pour les emballages recyclables

✓ TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

- ✓ Bouteilles d'eau et d'huile
- ✓ Produits d'entretien
- ✓ Flacons de gel douche, shampoing

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES, MÊME LES PETITS ALU

- ✓ Aérosols d'hygiène
- ✓ Barquettes en aluminium
- ✓ Capsules de bière
- ✓ Couvercles en métal
- ✓ Dosettes en aluminium
- ✓ Gourdes de compote
- ✓ Canettes
- ✓ Boîtes de conserve vides



LES EMBALLAGES CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES

- ✓ Assiettes et gobelets en carton
- ✓ Boîtes à pizza, à hamburger
- ✓ Briques alimentaires vides
- ✓ Boîtes à œufs en carton
- ✓ Rouleaux en carton d'essuie-tout



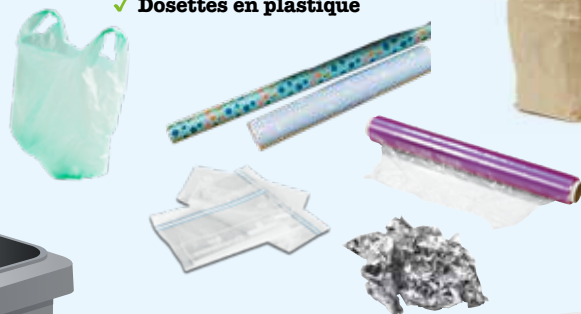
LES AUTRES EMBALLAGES

- ✓ Assiettes et gobelets en plastique
- ✓ Barquettes en polystyrène
- ✓ Blisters en plastique
- ✓ Films plastique
- ✓ Sachets de chips
- ✓ Pots de crème fraîche
- ✓ Boîtes à œufs en plastique
- ✓ Pots de yaourt
- ✓ Tubes de dentifrice
- ✓ Dosettes en plastique



LES SACS ET PAPIERS

- ✓ **Papiers aluminium**
- ✓ **Papiers bulles**
- ✓ **Papiers cadeaux**
- ✓ **Papiers cellophanes**
- ✓ **Sacs en papier de farine**
- ✓ **Sacs congélation**



LES BONS RÉFLEXES

- . Déposez vos emballages même souillés **EN VRAC**, surtout pas en sac car les équipements au centre de tri ne permettent pas de les ouvrir.
- . Bien les **VIDER**, inutile de les laver.
- . **N'IMBRIQUEZ PAS** les emballages entre eux pour s'assurer de leur recyclage par matière. La séparation technique au centre de tri est impossible à réaliser.
- . Aplatissez vos bouteilles et briques pour un gain de place.
- . Apportez vos « cartons colis » en déchèterie.



LES INTERDITS

- . Les objets, caquettes, essuie-tout, mouchoirs, pots de fleur plastique, litière, polystyrènes d'emballage, textiles, sont à jeter dans votre poubelle d'ordures ménagères ou à apporter en DÉCHÈTERIE.**



**Retrouvez la solution
à vos déchets sur
l'appli SIRTOM INFOS**



LES CONSIGNES DE TRI pour les papiers



✓ TOUS LES PAPIERS DITS « D'ÉCRITURE » SE RECYCLENT



- ✓ **Annuaire**
- ✓ **Blocs-notes**
- ✓ **Cahiers**
- ✓ **Catalogues**
- ✓ **Classeurs avec ou sans spirale**
- ✓ **Courriers avec ou sans agrafe**
- ✓ **Enveloppes avec ou sans fenêtre**
- ✓ **Journaux**
- ✓ **Lettres**
- ✓ **Magazines**
- ✓ **Papiers en lambeaux**
- ✓ **Post-it**
- ✓ **Prospectus et Publicités**



LES BONS RÉFLEXES

- . **INUTILE DE RETIRER** les agrafes, spirales et fenêtres plastifiées des enveloppes.
- . **RETIRER** les films plastiques des magazines.
- . **IL N'EST PAS NÉCESSAIRE** de comprimer les papiers, les froisser ou les déchirer.



LES INTERDITS

- . **Essuie-tout, mouchoirs, papier aluminium, papier autocollant, papier bulles, papier cadeau, papier cellophane, papier au contact d'aliments, papier peint, papier photo, papier sulfurisé.**



**ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -**

LES CONSIGNES DE TRI pour le verre

✓ LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI

- ✓ Bocaux en verre
- ✓ Bouteilles de bière
- ✓ Bouteilles de vin
- ✓ Flacons de parfum
- ✓ Pots de confiture
- ✓ Pots de yaourt en verre
- ✓ Flacons de vernis à ongles



Retrouvez la solution
à vos déchets sur
l'appli **SIRTOM INFOS**



LES BONs RÉFLEXES

- . Déposer **EN VRAC**.
- . Sans bouchon, ni capsule.



LES INTERDITS

- . Ampoules, faïence, miroirs,
porcelaine, vaisselle,
verre cassé, vitres.

LES CONSIGNES DE TRI pour les restes de repas

LES DÉCHETS DE PRÉPARATION ET DE RESTES DE REPAS

- ✓ Agrumes
- ✓ Coquilles d'œuf
- ✓ Arêtes
- ✓ Coquillages
- ✓ Crustacés
- ✓ Fruits
- ✓ Légumes
- ✓ Os
- ✓ Pain
- ✓ Épluchures
- ✓ Marc de café



LES PAPIERS

- ✓ Essuie-tout
- ✓ Serviettes en papier
- ✓ Dosettes en papier
- ✓ Filtres à café
- ✓ Sachets de thé



LES RÉSIDUS VERTS D'INTÉRIEUR

- ✓ Plantes
- ✓ Fleurs fanées



Retrouvez la solution
à vos déchets sur
l'appli SIRTOM INFOS



LES BONS RÉFLEXES

Collecte en
porte-à-porte

Collecte en porte-à-porte
et apport volontaire

- . Déposer les déchets dans un **SAC BIODÉGRADABLE**.
- . **CHANGER LE SAC** biodégradable régulièrement.
- . Placer le bac destiné à la collecte **À L'ABRI DU SOLEIL**.
- . **NE PAS VERSER DE LIQUIDES** (huile, jus, lait, sauce)
pour éviter les désagréments d'odeur.



LES INTERDITS

. Les dosettes aluminium et plastique, pots de yaourt, barquettes alimentaires aluminium et plastique, papiers d'emballage aluminium et plastique, cuillères et gobelets plastique, serviettes papier imprimées, filets de légumes, excréments d'animaux et litières, pousières et balayures, branchages, feuilles mortes, tontes pelouse, sacs en plastique.

Et les autres déchets, EN DÉCHÈTERIE !



✓ LE MAILLAGE DES 18 DÉCHÈTERIES DU SIRTOM

permet à chaque usager de bénéficier de cet équipement à moins de 15 km de chez lui.

Leur accès est gratuit et réservé aux habitants des communes du SIRTOM de la région de Brive. Il est règlementé pour les professionnels.



LES PRINCIPAUX DÉCHETS ACCEPTÉS (LISTE NON EXHAUSTIVE)



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS VERTS



BOIS TRAITÉ



TEXTILES



HUILES DE FRITURES



LAMPES



PILES ET ACCUMULATEURS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



ENCOMBRANTS



BOIS



MÉTAUX



DÉBLAIS / GRAVATS



HUILES DE VIDANGE



RÉFRIGÉRATEURS
CONGÉLATEURS



DÉCHETS MÉNAGERS
SPÉCIAUX



BATTERIES



POLYSTYRÈNE



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS D'ACTIVITÉS
DE SOINS À RISQUES



ÉCRANS



DEEE



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



CARTONS



AMIANTE



MOBILIER

✓ POUR CONNAÎTRE LES AUTRES DÉCHETS ACCEPTÉS

et leurs filières de valorisation, les modalités d'accès pour les particuliers et les professionnels, les consignes de tri... Rendez-vous sur le site internet du SIRTOM : sirtom-region-brive.net ou consultez le règlement intérieur des déchèteries en scannant ce QRCode ci-contre.



LES INTERDITS

- . Ordures ménagères
- . Produits dangereux des professionnels
- . Produits explosifs
- . Éléments de véhicules
- . Cuves à fioul
- . Extincteurs et bouteilles de gaz
- . Terre végétale...



LES BONS RÉFLEXES

- . JE TRIE AU PRÉALABLE mes déchets à jeter et je démonte mes encombrants. Mes dépôts en seront facilités et plus rapides.



Retrouvez la solution
à vos déchets sur
l'appli SIRTOM INFOS



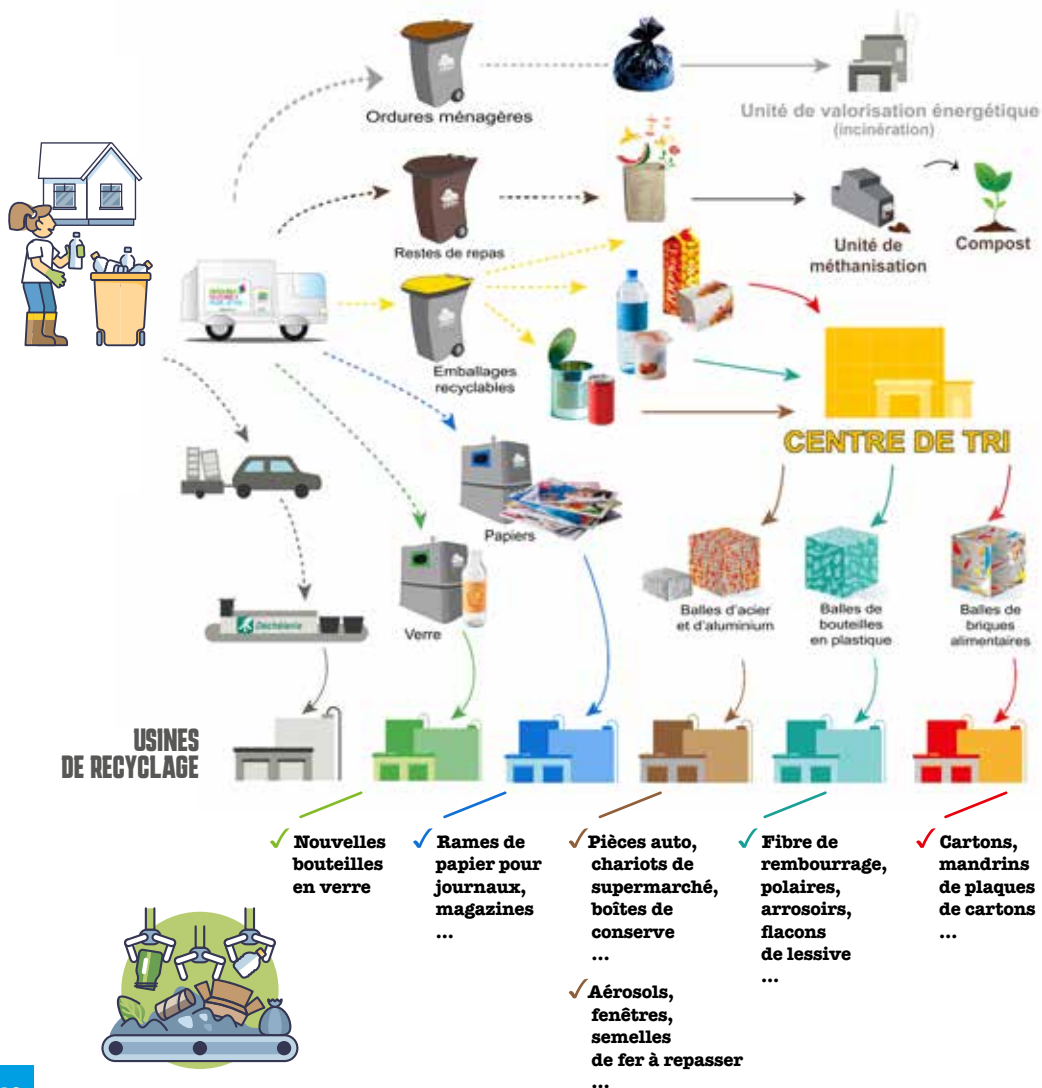


LES HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE*

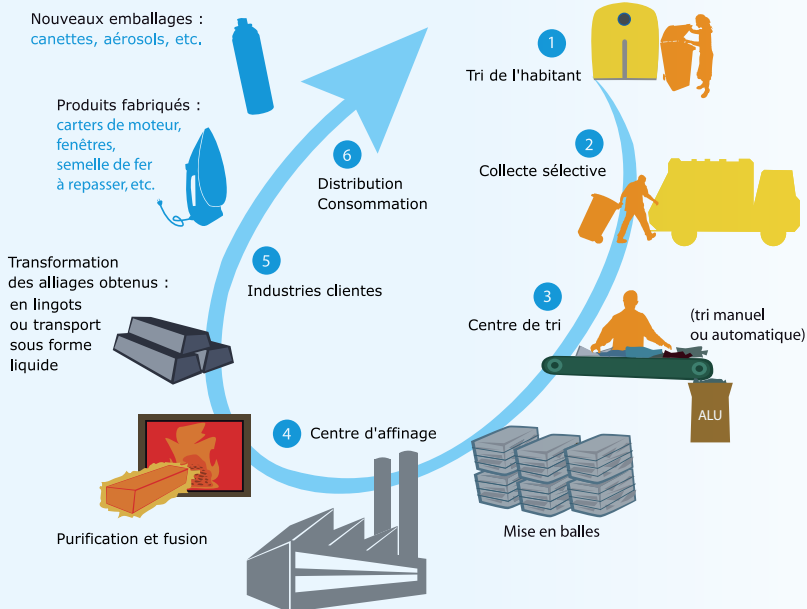
	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
Allasac/Donzenac	FERMÉ											
Aubazine	FERMÉ		FERMÉ		FERMÉ		FERMÉ					
Beaulieu-sur-Dordogne			FERMÉ	FERMÉ								
Beynat	FERMÉ			FERMÉ	FERMÉ			FERMÉ	FERMÉ			
Beyssac												
Brive - Léo Lagrange												
Brive - Pierre Chaumeil												
Condat-sur-Vézère												
Cosnac	FERMÉ											
Lubersac												
Malemort												
Masseret			FERMÉ	FERMÉ								
Objat												
Saint-Bonnet-la-Rivière	FERMÉ	FERMÉ										
Saint-Julien-Maumont	FERMÉ		FERMÉ		FERMÉ		FERMÉ					
Saint-Pantaléon-de-Larche												
Ussac												
Uzerche												

* Ces horaires peuvent être adaptés [contraintes d'exploitation, canicule...].
Retrouvez les jours et horaires d'ouverture en temps réel avec l'appli SIRTOM INFOS
et sur le site www.sirtom-region-brive.net

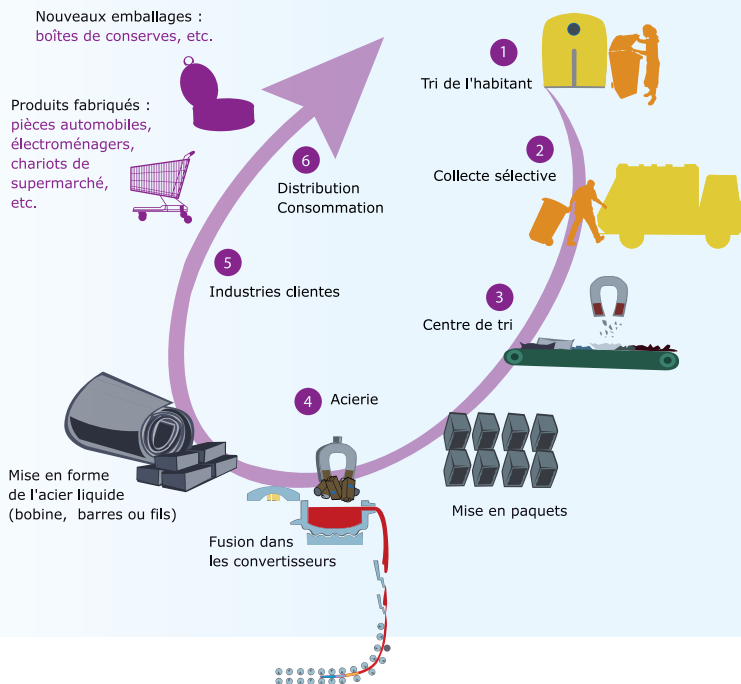
QUE DEVIENNENT les déchets ?



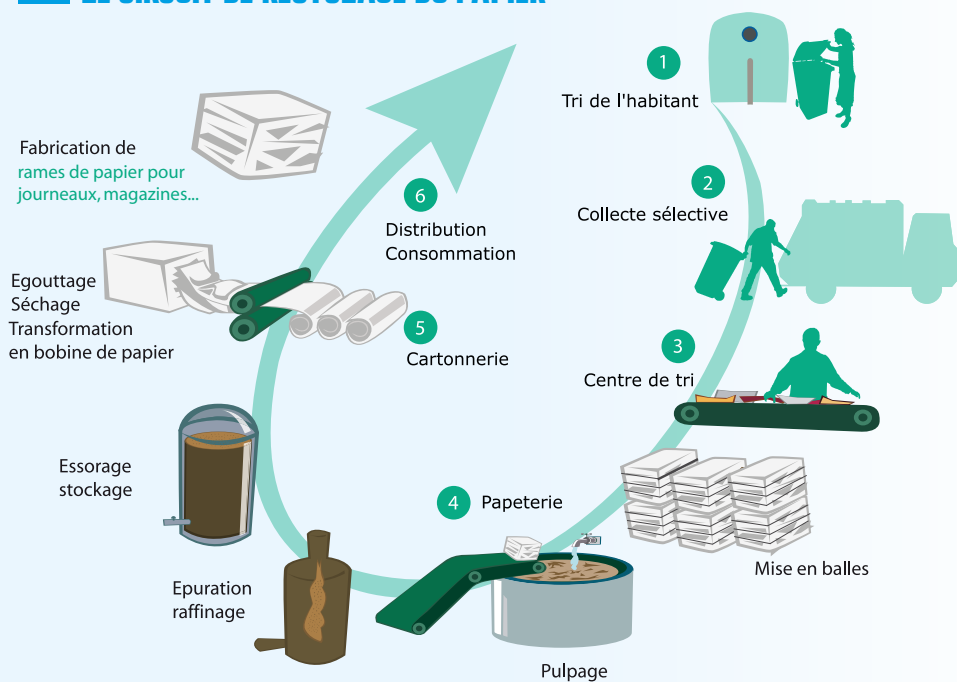
LE CIRCUIT DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN ALUMINIUM



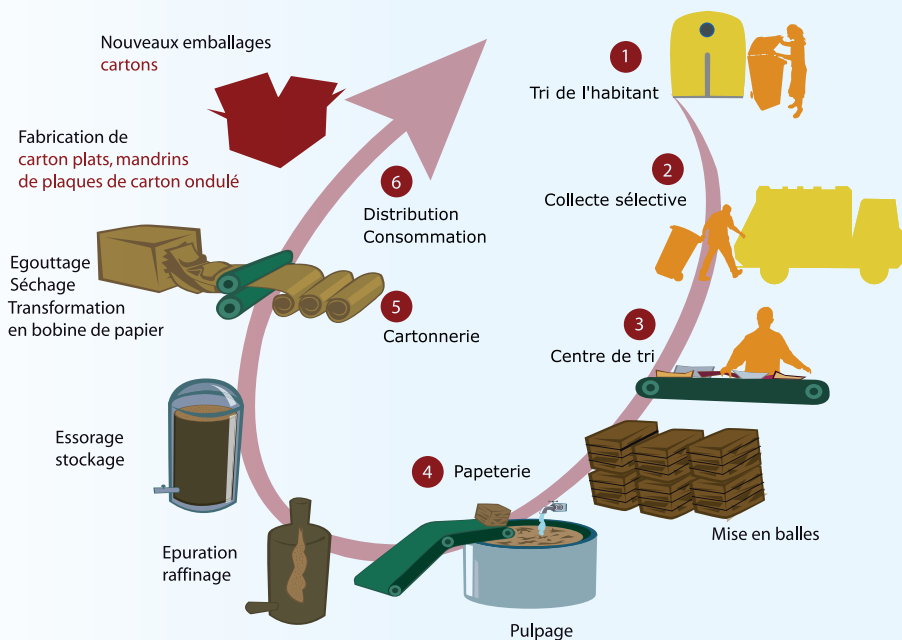
LE CIRCUIT DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN ACIER



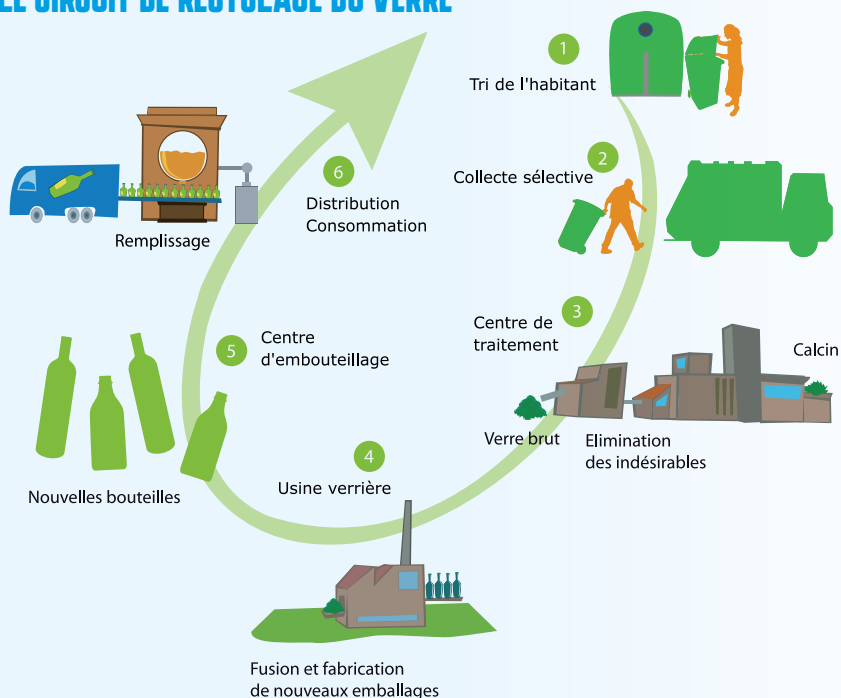
LE CIRCUIT DE RECYCLAGE DU PAPIER



LE CIRCUIT DE RECYCLAGE DU CARTON



LE CIRCUIT DE RECYCLAGE DU VERRE



LE CIRCUIT DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE



La TARIFICATION

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) tient compte de la PRODUCTION RÉELLE DE DÉCHETS des foyers et permet ainsi de mesurer sur la cotisation, les effets du geste de tri réalisé d'une année sur l'autre.



DE LA PUCÉ À LA COTISATION

- 01. FOURNITURE DE BAC IDENTIFIABLE**
équipé d'une puce.
- 02. LECTURE DE LA PUCÉ À L'ARRIÈRE DE LA BENNE LORS DE LA COLLECTE :**
reconnaissance du bac.
- 03. RÉCUPÉRATION DES DONNÉES**
et enregistrement de la levée.
- 04. TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES AU SIÈGE DU SIRTOM**
pour permettre le calcul de la part incitative.
- 05. CALCUL DU MONTANT DE LA PART INCITATIVE**
(voir le détail ci-après).
- 06. TRANSMISSION AUX SERVICES FISCAUX**
pour intégration sur l'avis d'imposition de taxe foncière.



LA TEOMI comprend 2 parts



✓ **UNE PART FIXE** calculée sur la base imposable du logement.

Elle permet de financer les charges fixes du Syndicat, les déchèteries, la collecte et traitement du tri et des biodéchets.



✓ **UNE PART INCITATIVE**

calculée en fonction de la production réelle d'ordures ménagères selon 2 paramètres (volume du contenant et nombre de présentations). Elle permet de financer les charges liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

> **LE VOLUME DU CONTENANT UTILISÉ** (d'où l'importance de sortir son contenant plein)

- LE BAC : 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L
- LA TRAPPE DE LA COLONNE ENTERRÉE OU SEMI-ENTERRÉE : 50 L ou 100 L
- LES SACS ROUGES POST-PAYÉS : 30 L, 50 L ou 100 L



Dépôt à la colonne d'ordures ménagères

=
-20% sur le prix au litre en vigueur

> **LE NOMBRE DE PRÉSENTATIONS**

- LEVÉE DU BAC, comptabilisée avec la puce intégrée
- OUVERTURE DE LA TRAPPE DE LA COLONNE comptabilisée avec le badge
- RETRAIT DES SACS ROUGES POST-PAYÉS, conditionnés en rouleau de 25 sacs



CALCUL DE LA PART INCITATIVE

= VOLUME DU CONTENANT x NOMBRE DE PRÉSENTATIONS x PRIX AU LITRE

Un prix au litre, fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM, est appliqué et permet de calculer la part incitative. Le montant de la part incitative est le produit du tarif voté multiplié par le volume collecté (de l'année précédente).



EN BREF

- > La tarification incitative est calculée en fonction de la **PRODUCTION RÉELLE** des ordures ménagères collectées en année n-1.
- > Sortez votre contenant lorsqu'il est **PLEIN** !

COMMENT LIRE SA FEUILLE d'imposition ?

SUR L'AVIS D'IMPOSITION DE TAXE FONCIÈRE FIGURE :

- > **DANS LA COLONNE « TAXE ORDURES MÉNAGÈRES » :**
le montant total de la taxe
- > **DANS L'ENGADRÉ DU BAS DE LA PAGE :**
une ligne indiquant le montant de la part incitative,
c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de l'année précédente



COMMENT EST CALCULÉE la cotisation sur cette feuille d'imposition ?



✓ UNE PART FIXE :

La BASE IMPOSABLE DU LOGEMENT
 $\times$ le taux de la commune :
 $3\,254 \times 4,12\%$ (taux année n de la commune)
= 134,06 €



✓ UNE PART INCITATIVE

LA PRODUCTION RÉELLE des déchets de l'année précédente (n-1)
 soit 40 € qui correspondent à 6 SORTIES D'UN BAC 180 L :
 $6 \text{ sorties} \times 180 \text{ L} \times 0,03729\text{€/litre}$ (prix au litre 2026)
= 40,27 € arrondi à 40 €

MONTANT TOTAL : 134,06 € + 40,27 € = 174,33 € ARRONDIS À 174 €.

Taxes foncières

Propriétés bâties	Taux année n-
	Taux année n
	Adresse
	Base
	Cotisation
	Cotisation lis
	Adresse
	Base
	Cotisation
	Cotisation
	Cotisation
	Cotisation
	Variation

Propriétés non bâties	Taux an
	Taux an
	Bases
	non ag
	Bases
	agricol
	Cotisa
	Cotisa
	Varia
	Bas
	Bas

Pour as
les rési
produit
La taxe

Demandez VOTRE COMPOSTEUR



Le SIRTOM met à votre disposition un Pack Compost.

Il comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- ✓ **UN COMPOSTEUR**
- ✓ **UN BIO-SEAU** pour transporter vos déchets de cuisine
- ✓ **UN MELANGEUR** qui permet de retourner et aérer le compost
- ✓ **UN GUIDE DU COMPOSTAGE**



400 LITRES
PARTICIPATION
FINANCIÈRE : 20 €*



600 LITRES
PARTICIPATION
FINANCIÈRE : 30 €*



800 LITRES
PARTICIPATION
FINANCIÈRE : 40 €*

**Règlement par virement, carte bancaire ou chèque à l'ordre du Trésor Public.*

MODALITÉS D'ACQUISITION

01. EFFECTUEZ VOTRE PRÉ-RÉSERVATION :

- ✓ par mail à sirtom@sirtom-brive.fr
- ✓ par téléphone au 0 800 204 054 (appel gratuit)
- ✓ en remplissant le formulaire sur **SIRTOM INFOS**

02. RETRAIT DU PACK COMPOSTAGE

- ✓ dans nos locaux administratifs,
avenue du 4 juillet 1776 - 19100 Brive-la-Gaillarde
- ✓ dans la mairie de votre domicile (sauf Brive)

Se lancer dans LE COMPOSTAGE

01. INSTALLER SON COMPOSTEUR

02. TRIER SES DÉCHETS



DÉCHETS
HUMIDES



DÉCHETS
SECS

✓ DÉCHETS DE CUISINE :

Épluchures, fruits et légumes abîmés, restes de repas d'origine végétale, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œufs écrasées, fruits à coque.

À composter avec précaution :

pain en tranche, viande, poisson.

✓ DÉCHETS DE JARDIN :

Feuilles mortes, brindilles, copeaux de bois, aiguilles de pin, foin, tonte*, mauvaises herbes séchées, tailles de jardin en morceaux...

**La tonte de gazon est à intégrer en petite quantité et en mélange avec du feuillage ou du broyat. Privilégiez le mulching.*

03. VARIEZ LES APPORTS

Déposez vos déchets alimentaires dans le composteur, mélangez légèrement sur 10 cm, couvrir en surface avec des déchets secs.

Il est important d'avoir des apports variés :

50 % DÉCHETS SECS et 50 % DÉCHETS HUMIDES.

04. BRASSEZ LE COMPOST

À l'aide d'un outil mélangeur. L'aération favorise la bonne décomposition des déchets.

05. SURVEILLEZ L'HUMIDITÉ

06. PRÉLEVEZ LE COMPOST

Après 6 à 12 mois, pour fertiliser les sols ou limiter le besoin en arrosage...

FORMEZ-VOUS AVEC LE SIRTOM !

Pour réussir votre compostage, le SIRTOM vous propose deux formations au choix :

> une vidéo accessible directement sur www.sirtom-region-brive.net

> une formation dans nos locaux les 1^{ers} mercredis de juin et de novembre de 14h à 15h, animée par un spécialiste du compostage (inscription obligatoire à animateur@sirtom-brive.fr).

J'agis pour réduire MES DÉCHETS

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, il y a DES GESTES SIMPLES que l'on peut adopter pour réduire les quantités de déchets que l'on jette au quotidien.



ON PEUT APPLIQUER LA RÈGLE DES 5R

Cette règle permet d'agir au quotidien par des actions faciles à réaliser, qui ont de réels impacts positifs sur l'environnement.

- ✓ **REFUSER** : les choses dont on n'a pas besoin, les objets à usage unique, et les objets non revalorisables
- ✓ **RÉDUIRE** : n'acheter que les quantités nécessaires, éviter les gaspillages
- ✓ **RÉUTILISER** : préférer les objets réutilisables, acheter d'occasion, emprunter ou louer, réparer, vendre ou donner ce qui ne nous sert plus
- ✓ **RECYCLER** : recycler les objets ou matières revalorisables
- ✓ **RENDRE À LA TERRE** : composter la matière organique



Retrouvez bien plus de conseils

**ET ASTUCES POUR RÉDUIRE SIMPLEMENT
VOS DÉCHETS MÉNAGERS EN CONSULTANT**

LE GUIDE ZÉRO DÉCHET SUR WWW.SIRTOM-REGION-BRIVE.NET

ACHETER MALIN

- ✓ **ÉTABLIR UNE LISTE** avant de faire ses courses
- ✓ **ACHETER ÉCOLOGIQUE** en sélectionnant des produits ayant un faible impact grâce aux labels et étiquetages énergétiques
- ✓ **ÉVITER** les produits à usage unique
- ✓ **ACHETER DES ÉCO-RECHARGES**, des produits sans suremballage inutile, avec des emballages recyclables et des gros conditionnements lorsque c'est possible
- ✓ **PRIVILÉGIER** les achats groupés
- ✓ **PENSEZ** au cadeau dématérialisé

MIEUX UTILISER

- ✓ **UTILISER UN SAC RÉUTILISABLE** ou un cabas
- ✓ **COLLER UN « STOP PUB »** sur votre boîte aux lettres. Demandez-le-nous gratuitement !



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- ✓ **BIEN RANGER** dans le réfrigérateur pour moins jeter
- ✓ **BIEN DOSER** les quantités cuisinées pour éviter les restes
- ✓ **ACCOMMODER** les restes plutôt que de les jeter
- ✓ **SURVEILLER** les dates limites de consommation
- ✓ **RESPECTER** les modes de conservation recommandés sur les emballages



PENSER DEUXIÈME VIE !

- ✓ **JE FAIS DON** aux associations et ressourceries
- ✓ **JE VENDS** mes vieux objets ou vêtements sur les vide-greniers ou en ligne sur les sites spécialisés
- ✓ **JE LOUE** au lieu d'acheter
- ✓ **JE RÉPARE** mes objets défectueux en m'adressant à un professionnel ou en me déplaçant dans les repair-café



COMPRENDRE LES LOGOS

du tri



Le Ruban de Möbius :

C'est le symbole universel indiquant que le produit est recyclable.

Mais attention, sa signification change selon sa forme :

• Ruban avec un pourcentage au centre :

indique que le produit contient une part de matière recyclée.

• **Ruban avec un chiffre à l'intérieur** : correspond au type de plastique utilisé (voir ci-dessous). Ce code aide à identifier la matière pour faciliter son tri et son recyclage.

Exemple : Polyéthylène téréphtalate (PET)
Ex. : Bouteilles d'eau



Les symboles de produits recyclables :



VERRE RECYCLABLE :

Il indique que le verre est valorisable et recyclable à l'infini.



ACIER RECYCLABLE : Il indique que l'emballage est fabriqué à partir d'acier valorisable. Ce matériau se recycle sans perte de qualité.



ALUMINIUM RECYCLABLE :

Il signale que l'emballage est en aluminium recyclable. Ce matériau est recyclable à l'infini.

La consigne info-tri :

Cette signalétique vous aide à mieux trier vos produits, et vous indique où jeter chaque partie d'un **emballage** (bouteille, bouchon, film, etc.). Elle facilite le geste de tri grâce à des pictogrammes simples et des couleurs associées aux bons bacs.



Exemple :



Les pièges :



LE POINT VERT :

Longtemps confondu avec le symbole du recyclage, le Point Vert ne signifie pas que le produit est recyclable. Il indique simplement que le fabricant a contribué financièrement au système de gestion des déchets.

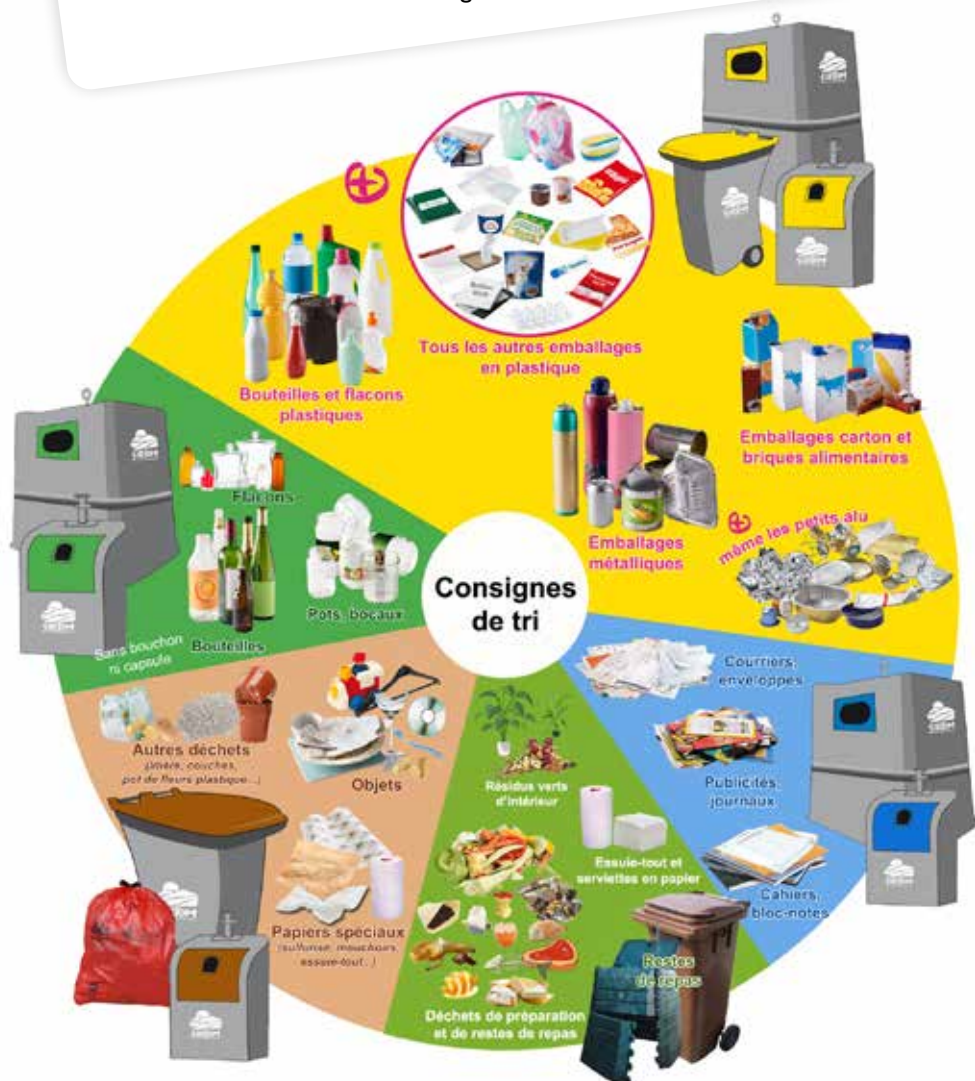


LE TIDYMAN : Il est un rappel civique : il incite à ne pas jeter ses déchets dans la nature. Ce n'est pas un indicateur de consigne de tri ou de recyclage.



LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Jetez vos ordures ménagères **DANS UN SAC**
- ✓ Sortez votre BAC d'ordures ménagères uniquement **LORSQU'IL EST PLEIN**
- ✓ **TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !** Un emballage est acheté pour l'utilisation ou la consommation de son contenu
- ✓ Déposez votre tri **EN VRAC** dans le bac
- ✓ **N'IMBRIQUEZ PAS** les emballages pour faciliter leur tri
- ✓ **NE LAVEZ PAS** vos emballages, il suffit de bien les vider
- ✓ **APLATISSEZ** vos bouteilles et briques pour un gain de place
- ✓ **VOUS AVEZ UN DOUTE ?**
Jetez dans le bac d'ordures ménagères



LE SIRTOM DANS VOTRE POCHE !

Ne ratez plus aucune collecte
AVEC LES **ALERTES**
PERSONNALISÉES



Téléchargez
L'APPLI
SIRTOM INFOS



ENSEMBLE
FAISONS +
POUR JETER -



Disponible sur
l'App Store



Disponible sur
Google Play



SIRTOM
de la région de Brive

AVENUE DU 4 JUILLET 1776
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

0 800 204 054

Service & appel
gratuits

www.sirtom-region-brive.net



Édition : septembre 2026

Conception graphique & secrétariat de rédaction : La Fabrik Éditoriale. Impression : Maugein Imprimeurs.
Photographies : Cédric Nado, SIRTOM de Brive, AdobeStock, D.R. Tous droits réservés, pour tous pays.